



Chères Pugétoises, chers Pugétois,

Que penser d'une candidate, au mandat de maire, qui ne réserve pas une ligne de sa profession de foi à son projet, mais la consacre entièrement à détruire l'image du maire sortant par le mensonge ?

Avec mon équipe, nous avons investi 8.485.251€, entre 2014 et 2020, sans augmenter les impôts. Nous avons fait aussi bien que Carnoules et Garéoult.

Nous avons réduit les dépenses de fonctionnement pour investir :

- **Dans la réfection de la voirie et des réseaux d'eau et d'assainissement** : au lotissement les Acacias, Allée Rhin et Danube, impasse du Mas de Clapier, Hameau du Mas de Clapier, chemin du Grand-Vallat, Espace Felibrige y compris l'impasse du stade, chemin de La Tour...
- **Dans les équipements sportifs** : avec l'engazonnement du stade, la réfection complète de l'agorospace et de la surface des terrains de tennis.
- **Dans l'achat de terrains pour construire le nouveau groupe scolaire et créer de nouveaux parkings** dont ceux de La Planque et du Mas de Brun.
- **Dans la sécurité** avec la réhabilitation de la vidéoprotection qui ne fonctionnait pas en 2014.
- **Dans la restauration du patrimoine communal** : pour créer de nouveaux commerces et services en centre-ville (salon d'esthétique, agence postale, micro-crèche, médecin...) et développer le tourisme vert.
- **Au profit des solidarités, de l'enfance et de la culture** : nous avons agrandi la médiathèque, attribué de nouvelles salles aux associations ainsi qu'une salle de 120m² au service jeunesse qui ne disposait que de 30m². Nous avons créé une mutuelle communale, un accueil de loisirs pour mineurs les mercredis toute la journée, une étude surveillée en partenariat avec les enseignantes, instaurer la tarification sociale de la cantine, renforcer les actions du CCAS...

Grâce à des relations intelligentes avec le Département, nous avons obtenu le rond-point sur la déviation, la restauration de la Tour de Faucon et des cofinancements conséquents.

Retrouvez notre bilan complet sur : <https://continuonsensemblepourpuget.fr/bilan-2014-2020/>

« Vous avez entre vos mains, le fabuleux pouvoir de remettre Puget-Ville dans la bonne direction » écrit Mme FLOCH dans sa profession de foi.

Tout est dit avec ce qualificatif de « fabuleux ». Son programme est une véritable fable.

Il n'a pas vocation à être mis en œuvre. Il n'est pas défendable, et c'est bien la raison pour laquelle elle n'y consacre pas une ligne dans sa profession de foi. Durant cette campagne électorale, elle a répondu positivement à toutes les demandes, sans additionner les dépenses correspondantes, et dans l'incohérence la plus totale, car son seul projet est de prendre la mairie. Mais dans quel but ?

Non un second mandat pour un maire n'est pas une obligation, mais voter pour le mensonge et la démagogie serait suicidaire.

Quelques rectifications et précisions

Concernant l'endettement, rien de nouveau.

Tous les chiffres sont consultables sur le site de la mairie.

Depuis 2014, nous publions, chaque année, les chiffres du compte administratif connus au 1er janvier de l'année (N-1), en précisant que l'encours de la dette n'inclut pas le prêt relais puisqu'il n'y a pas de remboursement annuel du capital.

Le site des impôts publie les chiffres du compte administratif connus au 31 décembre de l'année (N) en incluant le prêt relais dans l'encours de la dette.

Mme FLOCH joue sur ces différences de présentation pour prétendre que l'endettement de la commune serait anormalement élevé. Mais, dans son programme, elle propose d'emprunter pour construire un bassin de baignade.

Mme FLOCH nous reproche des dépenses de personnel élevées, mais elle prévoit, dans son programme, de recruter un directeur des services techniques (grade d'ingénieur). Pourtant un agent remplit déjà parfaitement cette mission.

Il est à noter que la suppression des contrats aidés par l'Etat a entraîné des charges salariales plus importantes pour les communes.

Mme FLOCH nous reproche des taux d'imposition élevés.

Elle a certainement oublié qu'elle a voté leurs augmentations en 2012, alors qu'elle était élue du groupe majoritaire. (délibération 2012/036)

| | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | | 2020 |
|------------------|---------|--------|--------|--------|--------|-------|--------|
| Taxe Habitation | 19.36 % | 20.33% | 20.33% | 20.33% | 20.33% | | 20.33% |
| Foncier Bâti | 16.13% | 16.94% | 16.94% | 16.94% | 16.94% | | 16.94% |
| Foncier Non Bâti | 68.50% | 71.93% | 71.93% | 71.93% | 71.93% | | 71.93% |

Le 28 juin, ne laissez pas les autres décider pour vous. Votez !

Catherine Altare

Continuons ensemble pour Puget

